
**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 AVRIL 2025
A IGUERANDE**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Iguerande, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 25 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 32 – Présents : 26 – Votants : 29

Etaient présents : Mme Marie-Hélène DESCOS VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Jacky PERRET – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Michel LACHEZE – M. Vincent DELORME – M. Armand BERNARD (délégué suppléant Varenne L'Arconce)

Absents excusés : M. Charles VERNAY – M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à G. MATHIEU) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à R. BESANCON) – Mme Maryse POPELIN (pouvoir donné à R. SARROCA) – M. Guillaume BUISSON – Mme Laurène KAMINSKI – Mme Patricia MOMMESSIN (représentée par A. BERNARD, délégué suppléant).

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON.

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Le Président procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/04/2025 :

Adoption du procès-verbal du 17 mars 2025
Adoption des budgets primitifs 2025
Vote des taux de fiscalité 2025 et du produit de la TEOM 2025
Vote du produit 2025 de la taxe GEMAPI
Subvention équilibre budget annexe « action sociale »

Redevance affermage SAEM 2025
Subventions aux associations 2025
Transfert du contrat de maintenance des installations photovoltaïques du marché
Convention groupement de commande entre la Communauté de communes et le SMEVOM pour le marché relatif au transport des OMR et déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site et du traitement des OMR
Montant de la redevance spéciale EHPAD année 2024
Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés
Aide OPAH
Position communautaire suite à l'avis de la MRAE sur la modification 1 du PLUI
Motion de soutien au Conseil régional pour la sauvegarde des lignes de desserte fines du territoire
Décisions du Président
Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES LE LUNDI 17 MARS 2025

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2025-27	Installation d'un nouveau délégué communautaire	Unanimité
2025-28	Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-29	Adoption des budgets primitifs 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-30	Vote des taux de fiscalité 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-31	Vote du produit de la TEOM 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-32	Vote du produit 2025 de la taxe GEMAPI	Adoptée à l'unanimité
2025-33	Subvention équilibre budget annexe « action sociale »	Adoptée à l'unanimité
2025-34	Redevance affermage SAEM 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-35	Subventions aux associations 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-36	Transfert du contrat de maintenance des installations photovoltaïques du marché	Adoptée à l'unanimité
2025-37	Convention groupement de commande entre la Communauté de communes et le SMEVOM pour le marché relatif au transport des OMR et déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site et du traitement des OMR	Adoptée à l'unanimité
2025-38	Montant de la redevance spéciale EHPAD année 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-39	Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés	Adoptée à l'unanimité
2025-40	Aide OPAH	Adoptée à l'unanimité
2025-41	Motion de soutien au Conseil régional pour la sauvegarde des lignes de desserte fines du territoire	Adoptée à l'unanimité

Installation d'un nouveau délégué communautaire

M. Gilles PASCAL ayant démissionné de ses fonctions de premier adjoint au Maire de Semur-en-Brionnais et de conseiller communautaire, le conseil municipal de Semur-en-Brionnais du 27/02/2025 a procédé à la désignation M. Michel LACHEZE en tant que nouveau premier adjoint.

Selon le nouvel ordre du tableau de la commune et compte tenu du nombre de délégués titulaires de Semur-en-Brionnais au sein du Conseil communautaire, M. Michel LACHEZE devient conseiller communautaire titulaire. Il est procédé à son installation au sein du Conseil communautaire.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17/03/2025. Le document a été envoyé au préalable aux délégués communautaires.

Adoption des budgets primitifs 2025

Les services communautaires présentent les projets de budgets primitifs 2025 des différents budgets communautaires. Ils ont été travaillés le 17 mars par la commission finances et Mme CROISSANT et s'équilibrent ainsi :

Budget 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	1 640 751,25	1 640 751,25	2 173 794,66	2 173 794,66
OM	903 644,85	903 644,85	197 414,94	197 414,94
Action sociale	103 402,00	103 402,00	5 000,00	5 000,00
Maison accueil	93 356,52	93 356,52	106 352,64	106 352,64
Marché	210 553,35	210 553,35	336 567,47	336 567,47
SPIC	276 182,19	276 182,19	276 132,58	276 132,58

Budget annexe « Marché aux bestiaux » : le Président indique que les travaux sur les parcs sont en voie d'achèvement et que l'opération sera soldée cette année, avec l'encaissement des soldes des subventions. C. GAGET demande pourquoi le budget est en hausse par rapport au compte administratif 2024 ? Le DGS répond que c'est en raison de l'excédent de fonctionnement : il est inscrit en dépense au budget primitif mais n'est généralement pas réalisé (il n'apparaît donc pas dans le compte administratif).

Budget annexe « SPIC énergie renouvelable » : le Président indique que les travaux de remplacement de la toiture seront menés lors de la période de faible production, soit à partir de la mi-octobre 2025.

Budget principal : le Président indique qu'un emprunt de 280 000 € est prévu cette année pour financer la fin des travaux de la Gendarmerie. Il est également budgété une légère hausse de la subvention à l'Office du tourisme Marcigny/Semur suite à l'évolution de la population de la Communauté de communes.

Pas de question particulière pour les autres budgets.

A l'issue des présentations, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité, les budgets primitifs 2025.

Vote des taux de fiscalité 2025

Suite à l'adoption du budget principal 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les taux de fiscalité pour l'année 2025 (reconduction des taux 2024) :

- ✓ Taxe d'habitation : 6,69 %

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,49 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,18 %
- ✓ Cotisation foncière des entreprises : 5,32 %

Vote du produit de la TEOM 2025

Suite à l'adoption du budget annexe « OM / environnement » 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget, soit 623 901 € (correspondant à un taux de 12%).

Vote du produit 2025 de la taxe GEMAPI :

Suite à l'adoption du budget principal 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le produit de la taxe GEMAPI pour 2025, soit 32 826 €. Cette somme correspond à l'ensemble des dépenses liées aux adhésions au SMAAA et SYMISOA, ainsi que les participations communautaires aux différents programmes en lien avec les ruisseaux ou la prévention des inondations.

Subvention équilibre action sociale :

Suite à l'adoption du budget annexe « action sociale » 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le montant de la subvention d'équilibre à réaliser pour le budget annexe action sociale pour l'année 2025 : 80 755,32 €.

Redevance affermage SAEM 2025

Suite à l'adoption du budget annexe « marché aux bestiaux » 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le montant de la redevance d'affermage de la SAEM pour l'année 2025 : 156 000 €. Ce montant est inchangé en 2025.

Subvention aux associations :

Sur proposition du Conseil des Maires réuni le 17 mars 2025, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les attributions de subventions aux associations suivantes, au titre de l'année 2025 :

Compte 62875 – budget principal 2025	
Organisme	Montant subvention 2025
Commune d'Iguerande	5 000 €
Compte 6574 – budget principal 2024	
Organisme	Montant subvention 2025
Office de tourisme Marcigny/Semur-en-Brionnais	42 169 €
Association Les Vieilles Pierres (Semur-en-B.)	5 000 €
Antenne touristique Saint Christophe-en-Brionnais	5 000 €
Centre d'Etudes du Patrimoine	7 500 €

D'autres demandes reçues seront examinées prochainement par le Bureau.

Transfert du contrat de maintenance des installations photovoltaïques du marché

La Communauté de communes a souscrit, depuis 2010, un contrat pour la maintenance et l'entretien des installations de la toiture photovoltaïque du marché. La prestation est assurée par la société

CEGELEC, de ROANNE. La Communauté de communes a été avisée que, dans le cadre de la réorganisation de la division VINCI FACILITIES, le fonds de commerce de l'activité « Electrique CEGELEC ROANNE TERTIAIRE » exercée au sein de la division « SANTERNE CENTRE EST ENERGIES » va être cédé à la société « FACEO FM CENTRE EST » au 01/04/2025. En conséquence de cette cession, l'ensemble des biens, droits et obligations relevant de ce fonds de commerce appartenant à la société « SANTERNE CENTRE EST ENERGIES » sera transmis de plein droit à la société « FACEO FM CENTRE EST ». Dans ce cadre, la société « FACEO FM CENTRE EST » aura vocation à se substituer à « SANTERNE CENTRE EST ENERGIES » dans l'exécution du contrat susvisé.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ce changement de contractant. Cela n'aura aucune incidence sur l'exécution du contrat en cours jusqu'en 2030.

Convention groupement de commande entre la Communauté de communes et le SMEVOM pour le marché relatif au transport des OMR et déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site et du traitement des OMR

Fin septembre 2025, le Centre de tri de DIGOIN va fermer ses portes. Les emballages seront désormais triés à TORCY. A la demande de ses adhérents, le SMEVOM continuera à les recevoir sur son site de DIGOIN et les rechargera dans des bennes plus grandes en vue de leur transport jusqu'à TORCY. Afin d'assurer cette opération, le SMEVOM propose de constituer un groupement de commandes ayant pour objet la mise en œuvre de la procédure de désignation d'un opérateur économique pour la réalisation de l'opération suivante : « *marché relatif au transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site, et du traitement des ordures ménagères résiduelles* ».

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de mise en œuvre de la procédure de consultation des entreprises, à compter de la signature de la présente convention par les membres du groupement, jusqu'à la fin de la durée du marché. Ledit marché débutera le 1^{er} janvier 2026, avec, pour le lot n°1, une durée ferme de 24 mois et possibilité de prolonger deux fois d'un an.

Une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera instaurée, conformément à l'article L.1414-3 du CGCT. Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

- Un représentant titulaire et son suppléant élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres du SMEVOM ;
- Un représentant titulaire, et son suppléant, élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention de ce groupement de commande et désigne G. MATHIEU et F. ANTARIEU, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais à la CAO du groupement de commande.

Redevance EHPAD « Cœur de Brionnais – site de Semur-en-Brionnais » pour collecte des OMR 2024 :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le montant de la redevance spéciale de la résidence « Cœur de Brionnais – site de Semur-en-Brionnais », en contrepartie de la collecte de ses OMR pour l'année 2024 : 12 066,33 € TTC

Dominique ZANETTO demande comment ce montant évolue ? G. MATHIEU lui répond qu'il est fonction des tonnages collectés et du coût du traitement. Soit, en 2024, 29,484 tonnes collectées à 409,25 € la tonne.

Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et Jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027.

Aide OPAH :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'aide OPAH suivante :

- Dossier « Habiter Mieux » sur la commune Semur-en-Brionnais : propriétaire : Mme MERLO ; montant de l'aide = 500 €,

Position communautaire suite à l'avis de la MRAE sur la modification 1 du PLUI

L'avis de la MRAE n'ayant pas été pris à la date du Conseil, le point ne peut être étudié. Il est ajourné.

Motion de soutien pour la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire.

La région Bourgogne Franche Comté dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses. Il représente 10% du réseau ferré national. Cela impose à la Région un effort financier conséquent (180€ par habitant et par an). Alors que ce réseau est propriété de l'Etat, la Région se trouve aujourd'hui confrontée à la difficulté de prise en charge des investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des réseaux des secteurs les plus ruraux, qui représentent 25% du réseau régional.

SNCF Réseau, le gestionnaire d'infrastructures, évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici 2032. La région se trouve dans l'impossibilité d'assumer un tel niveau d'investissement dans le ferroviaire, en lieu et place de l'Etat (propriétaire du réseau). Le contrat de plan Etat / Région, qui court jusqu'en 2027, n'a pas prévu de tels investissements.

Sans un soutien renforcé de l'Etat, ces lignes ferroviaires sont menacées de dégradations continues et aléatoires, contraignant les opérateurs à restreindre, voire interdire les circulations pour des raisons de sécurité. Aussi, les élus régionaux ont adopté, à l'unanimité, lors de l'assemblée régionale du 21 février, un rapport visant à entamer une renégociation avec l'Etat dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire » (LDFT).

Selon les règles actuelles de financement de ces travaux, l'Etat, à ce stade, contribue à 20% du financement, ce qui laisse 80% des coûts à la Région. Pour l'ensemble des lignes LDFT cela représente jusqu'en 2032 des coûts insoutenables pour elle. Par un courrier du 06 mars 2025, la Présidente de Région invite donc les collectivités à soutenir l'action de région visant à obtenir de l'Etat une renégociation de ces clefs de répartition du financement de ces investissements.

Les lignes partant de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial sont notamment concernées par ce protocole. Sur ces lignes, la Région a déjà réalisé des travaux d'urgence à hauteur de 12,6 millions d'euros pour pallier les opérations prioritaires par du « rustinage ». Mais, les besoins d'investissement actualisés par SNCF Réseau sur la période 2023-2027 sont estimés à 34 millions d'euros et pour la période 2028-2032 entre 104 et 144 millions d'euros.

Les lignes de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial étant un des éléments indispensables pour maintenir l'attractivité du territoire depuis Lyon et l'ouest du pays, il est absolument nécessaire qu'elles puissent faire l'objet des investissements nécessaires à leur maintien en fonctionnement.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien à l'action du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté pour sauvegarder les Lignes de Desserte Fines du Territoire (LDFT) du Réseau Ferré National en engageant la renégociation avec l'Etat du protocole LDFT pour la Région Bourgogne Franche Comté.

Décisions du président.

Communication des décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 17/03/2025.

Questions diverses :

- D. CORDEIRO informe le Conseil des échanges avec l'OPAC pour la mise à disposition locative de 2 logements meublés pour le réseau VIF du Brionnais. Ces logements seraient localisés à Marcigny et Chauffailles et leurs loyers répartis entre les 3 intercommunalités au prorata des habitants. Un travail juridique est en cours au niveau de l'OPAC pour étudier la faisabilité de cette proposition.
- Le travail de définition du programme d'actions du COT se poursuit, avec une échéance fixée à début juillet. Des ateliers participatifs sont prévus en avril et mai.
- Une réflexion est amorcée sur l'organisation d'une mission de conseils en habitat pour les habitants. L'idée est d'éviter la multiplication des portes d'entrée entre les questions liées à l'urbanisme, à la qualité architecturale et le conseil énergétique. D. CORDEIRO souhaite proposer quelque chose de simple et facilement accessible pour les habitants. Il n'est pas sûr que le pacte CD71 soit une réponse très opérationnelle à ces préoccupations.

Actualités des commissions

Commission Environnement :

- Les panneaux d'indications ont été changés à la déchetterie.
- Les nouvelles modalités d'adhésion au SMEVOM vont générer une dépense supplémentaire d'environ 8 000 € pour la collectivité. G. MATHIEU indique que les délégués des Communautés de communes de Marcigny et de Semur ont voté contre, mais qu'ils n'ont pas la majorité à eux-seuls. Il regrette ce nouveau mode de calcul qui fait que plus on est vertueux, plus on est pénalisé. L'adhésion 2025 sera appelée en 3 fois.
- Les taux des refus de tri sont actuellement très élevés : 21%. C'est beaucoup trop et ça va nous coûter plus de 400 € la tonne (soit le coût de la collecte et celui du traitement en OM). Il faudra communiquer avec les chiffres pour que les gens fassent plus attention. Pour F. ANTARIEU, les habitants font de vrais efforts, mais quand on ne sait pas, il vaut mieux mettre en OM que dans les emballages. Le problème est que dire cela va à l'encontre de ce qu'on a dit aux habitants depuis de nombreuses années. G. MATHIEU n'est pas forcément d'accord sur ça et estime qu'il faudrait plutôt refaire de la sensibilisation, notamment directement devant les points propres. Le SMEVOM va embaucher des ambassadeurs du tri. A voir comment ils pourront intervenir sur le territoire en venant notamment à la rencontre des habitants sur les lieux des PAV.
- D. ZANETTO demande où on en est dans le déploiement des caméras ? Leurs installations pourraient avoir un effet dissuasif en permettant d'identifier les auteurs de dépôts non conformes aux règles de tri.
- Jean-Charles, Valérie et Laura travaillent actuellement sur un projet de ressourcerie pour déposer des objets encore utilisables qui pourraient être récupérés par les habitants. La construction d'un petit abri couvert serait nécessaire (chiffrages en cours). Cet espace de réemploi pourra permettre de baisser certains tonnages.
- Opération « Nettoyons la Nature » le samedi 14 juin.

Commission Lien aux communes :

- Amélioration de la toiture photovoltaïque :
 - o Le rapport de l'expertise technique de l'installation confirme la nécessité de remplacer toute la toiture de 2010 par de nouveaux modules. La Communauté de communes travaille avec David DU CLARY de la Chambre d'agriculture pour définir les caractéristiques de la nouvelle installation et l'organisation de la consultation marché public. L'idée est de refaire l'équipement à neuf, y compris au niveau des onduleurs. A la fin du contrat, en 2030, l'installation aura encore une durabilité élevée et pourra continuer à produire à des niveaux importants encore pendant plusieurs années. De plus, avec moins d'onduleurs, les coûts de maintenance devraient aussi diminuer. Les travaux sont envisagés de novembre 2025 à février 2026.
 - o En parallèle, il faut aussi déjà commencer aussi à réfléchir à la valorisation de l'électricité produite à la fin du contrat. La solution la plus intéressante financièrement est un projet de coopérative collective de production et de consommation, avec des clients potentiels à trouver dans un rayon de 20 kilomètres autour du site de production. Ces clients peuvent être des collectivités, des entreprises et des particuliers. Il est important d'avoir une certaine diversité de consommateurs pour lisser les besoins en face des productions. Pour le territoire, un tel projet permet d'avoir une économie locale et de sécuriser un outil de production d'électricité en local et moins exposé aux variations de prix des marchés. C'est une idée séduisante face au mur de dette auquel la Communauté de communes sera confrontée à partir de 2030.
 - o G. PEGON confirme que la mixité des consommateurs est un atout pour ces projets. C'est important d'avoir des débouchés de consommation en face de la production. De plus, ces projets collectifs permettent au producteur de vendre l'électricité produite un peu plus cher et aux consommateurs de l'acheter moins cher. Tout le monde y gagne.
 - o D. CORDEIRO demande d'étudier s'il n'est pas possible de réutiliser des panneaux monocristallins et de les installer sur le site de la déchetterie notamment.

- Modification du PLUI : une rencontre a eu lieu avec la commissaire enquêtrice désignée par le Tribunal Administratif. Le rétro planning est établi. Une réunion publique est prévue le 28 avril, à Saint Christophe (salle du théâtre). L'enquête publique aura lieu du 05 mai au 05 juin, avec 4 permanences. L'objectif est d'approuver la modification du PLUI début juillet.

- Artificialisation des sols et consommation foncière :
 - o La loi Climat Résilience, adoptée en 2021, prévoit que, d'ici 2050, il n'y ait plus aucune artificialisation de surfaces. D'ici là, la loi fixe une 1^{ère} étape de réduction de 50% de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2030. Or, un rapport triennal d'artificialisation, transmis par l'Etat et établi sur des données du CEREMA, indique que la Communauté de communes consomme 5 hectares par an depuis 2021, soit plus de ce qui était consommé annuellement sur les 10 ans de la période de référence (2011-2020). Ces chiffres sont juste inconcevables au regard du PLUI, qui limite fortement les possibilités de construction en dehors des zones urbanisées.
En analysant ces chiffres, F. ANTARIEU en a conclu que la majorité de ce qui est considéré comme de la consommation foncière ne l'est pas en réalité. Ce sont juste des conséquences de modifications de limites ou des regroupements parcellaires dans les fichiers fonciers qui entraînent cette consommation foncière.
A ce rythme, dans 2 ans, on ne pourra plus rien construire. Et surtout, cette situation ne reflète pas du tout ce qui se passe sur le territoire en matière de construction et de consommation. D. CORDEIRO tient à préciser qu'il est difficile de débattre de ce rapport en l'état. Mais, si on conteste les chiffres, l'Etat demande que l'on soit en mesure de suivre notre consommation foncière.
Ces éléments ont été transmis à la DDT. On attend un retour de sa part.

Commission Tourisme :

- Une réunion a eu lieu ce matin à Marcigny entre les 3 Communautés de communes du Brionnais et l'ANCT pour travailler au lancement de la démarche « Territoires d'Engagement ». Le cabinet retenu pour l'accompagnement sera chargé de faire ressortir comment les habitants se reconnaissent dans une identité brionnaise. La finalité est de traduire cela dans une stratégie touristique pour mieux être identifié, comme ce qu'on fait des territoires voisins (Roannais ou Charolais). C'est un travail collaboratif qui sera notamment mené à travers des ateliers qui vont impliquer les habitants, les professionnels du tourisme, L'objectif est d'avoir un rendu début 2026. Le délai est court, mais le challenge est passionnant.
D. CORDEIRO ajoute que c'est un travail sur l'identité du territoire auquel on appartient, mais que c'est aussi une brique supplémentaire dans la connaissance entre les 3 territoires. Pour lui, il existe une vraie identité commune entre les 3 intercommunalités qui couvrent le Brionnais. Un temps de lancement est en préparation pour le 10 juin, avec l'intervention de P. DURIX du CEP et d'un sociologue (lieu encore à confirmer).
- Les 2 sentiers de découverte sont terminés. Sur le sentier n°2, le balisage a été repris et les tables et bancs, fabriqués par ACI, sont posés. De nouveaux mobiliers ont notamment été installés sur le site de la table d'orientation à Briant. Sur le sentier n°1, le balisage doit être complété dans certains endroits, les emplacements des tables et bancs ont été repérés au sol et sont à valider par la commune d'Oyé. F. de BELIZAL souligne la très bonne qualité des éléments de mobiliers fabriqués par ACI ; un catalogue est en cours de finition. Le Pays Charolais doit venir le 25 ou 26 mai pour commencer à travailler sur les panneaux explicatifs.

Commission Agriculture :

- Les travaux des parcs intérieurs (tapis, brumisation, pose des tubulaires) seront finis dans les temps
- Au marché, le niveau d'activité du 1^{er} trimestre est très bon avec une stabilité du nombre d'animaux présentés, un fort taux de vente et des marges très élevées.

Commission Action sociale :

- Journée de lancement de la nouvelle CTG le 24 mars. Il convient de travailler sur les attentes et besoins pour la future convention CTG 2026- 2030.
- Dans le cadre des actions de citoyenneté des jeunes, un séjour Citoyen à Paris les 21 et 22 octobre s'organise. Au programme : visites du Sénat et de l'Assemblée Nationale, visite de La Villette, nuit en auberge de jeunesse. La communication se prépare pour les inscriptions.
- Fête de l'engagement le 14 juin : la conférence de presse de lancement est prévue le 16 mai à 13h30. Les associations partenaires ont fait des propositions et construisent leurs interventions. Les Mairies ont été destinataires d'un mail d'Aurélie GOUY, envoyé le 3 avril, pour inciter les associations communales actives à se joindre à cette journée.
- Infos Jeunes Marcigny organise le forum « Trouve ton job », le 22 avril à la salle des fêtes de Marcigny.
- Un projet BAFA étendu sur les 3 EPCI du Brionnais est en construction
- ABISE :
 - o L'association a retravaillé ses statuts, qui n'étaient plus à jour. Ils seront votés le 23 mai en AGE à 18h30, avant l'AG à 19h (à Saint Bonnet de Cray).
 - o ALSH été : 2 mini séjours seront proposés, l'un du 15 au 18 juillet pour les 6-8 ans, un autre du 22 au 25 juillet pour les 9-11 ans.
 - o ABISE doit nommer un commissaire aux comptes du fait du montant des subventions publiques reçues.
 - o Locaux de L'ALSH pour les mercredis à compter de septembre : visite des services de la PMI ce mercredi 9 avril.

- Labélisation Guide Asso : acquisition d'une mallette qui est un guide pratique à l'usage des collectivités et des responsables associatifs. ABISE est une porte d'entrée pour des associations pour des informations et accompagnement plus techniques (ex : déclaration pour les marches en sous-préfecture).
- Recrutements pour France services : 18 candidatures reçues et 5 personnes rencontrées en entretien. Les 2 postes ont été pourvus : la première personne a commencé le 01/04/2025 et la seconde le 28/04/2025. Une nouvelle organisation sera installée pour avoir des permanences supplémentaires. Les 2 agents auront chacune des missions complémentaires (ludothèque et Guid'asso).

Actualités des communes

Fleury la Montagne : portes ouvertes à l'école ce samedi. Début des travaux du parking du cimetière.

Semur en Brionnais : des changements dans l'équipe municipale avec l'élection de M. LACHEZE au poste de 1^{er} adjoint et prochainement l'élection d'une nouvelle 3^{ème} adjointe (Mme PONCET).

Saint Bonnet de Cray : la marche, organisée hier, a attiré 731 marcheurs. Travaux du local technique sont toujours en cours.

Ligny en Brionnais : la Maire a été contactée par Santé Mutuelle pour mettre en place une mutuelle village, au bénéfice des habitants. Il estime que l'échelon communautaire serait plus intéressant pour un tel dispositif. Selon les informations qu'il a obtenues, son déploiement ne nécessite pas de mise en concurrence, seulement la prise d'une délibération d'adhésion. G. MATHIEU indique que la Mairie de Fleury a déjà signé cette convention, après avoir été sollicitée par des habitants. A réfléchir.

Iguerande : conférence sur la vigne la semaine prochaine. Préparation du festival du canal le dernier week-end de juin et première semaine de juillet. La nouvelle Mairie sera inaugurée le 17 mai.

Pas d'actualités particulières pour les autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON
	